

# COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC (VENDEE 85)



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
Du vendredi 14 novembre 2025

Comité de Vendée de Tir à l'Arc (ARC 85)  
Maison des Sports - 202 Bd A. Briand  
85004 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Date : 14 novembre 2025

Lieu : Maison des Sports - 202 bd A. Briand - 85000 LA ROCHE SUR YON

Heure de début : 20 :15 :00

Heure de fin : 21:44:00

Clubs présents	Voix
Les Archers Sablais	9
Club des Archers de Chantonnay	4
Tir à l'Arc Fontenaisien	8
Les Archers du Haut Bocage	4
Les Archers Montois	2
Amicale du Beignon Basset	3
Les Archers de la Digue	8
Archers Challandais	5
Archers de St Gilles Croix de Vie	7
Les Garna'Archers	6
Archers de Grosbreuil	6
Archers de la Chouannerie	4
Les Carquois de Grasla	3
Les Flèches d'Aliénor	1
Société de Tir à l'arc Châtaigneraie	-
Les Archers du Pays du Gois	5

Total	75
-------	----

Total	22
-------	----

Total 9

L'ensemble des membres étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer (97 voix sur 106)

L'assemblée est présidée par M. Jean-Pol Millier en qualité de président.

M. Michaël Eisenbeth, secrétaire est secrétaire de séance.

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC  
(VENDEE 85)

Ordre du jour :

- I. Allocution de bienvenue du président M. Jean-Pol Millier ;
- II. Lecture du PV de la précédente A.G. et vote ;
- III. Rapport moral et vote ;
- IV. Rapport d'activité et vote ;
- V. Rapport financier et désignation du nouveau vérificateur aux comptes ;
- VI. Rapport d'arbitrage ;
- VII. Rapport sportif ;
- VIII. Confirmation de nouveaux membres au Conseil d'administration ;
- IX. Questions diverses ;
- X. Clôture de l'assemblée générale par le président ;

Verre de l'amitié

**COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC  
(VENDEE 85)**

La séance a débuté à 20h15

**I. Allocution de bienvenue du président M. Jean-Pol Millier ;**

M. Jean-Pol Millier ouvre la séance en saluant la présence des présidents de clubs, rappelant que leur participation constitue un élément essentiel du dialogue entre les structures associatives et le Comité départemental. Il exprime sa reconnaissance envers l'ensemble des membres du Comité départemental pour le travail accompli au service des clubs et de la discipline du Tir à l'arc au cours de la saison 2025.

**II. Lecture du PV de la précédente A.G. et vote ;**

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale, transmis aux clubs le 12 novembre 2025, ne fait pas l'objet d'une lecture, les présidents de clubs y renonçant afin de préserver le temps de séance.

Le président présente ensuite la méthodologie de votation : quatre votes seront organisés, dont un à bulletin secret relatif à la cooptation de Mme Diane Hoarau-Eclapier et de Mme Yveline Chagneau. Il rappelle que les votes devront intégrer le poids statutaire de chaque club vendéen.

À l'issue des différents rapports, chaque association sportive sera appelée afin d'indiquer ses éventuelles abstentions ou oppositions.

**Vote à l'unanimité**

**III. Rapport moral et vote ;**

M. le Président présente le rapport moral clôturent la première année du mandat, permettant de dresser un bilan des actions engagées et d'identifier les axes de travail nécessaires à la pleine réalisation des missions statutaires du Comité Départemental. Il rappelle que celles-ci portent notamment sur l'organisation, le développement et la promotion de la pratique du tir à l'arc sous toutes ses formes, la mise en œuvre d'actions sportives pour tous les publics, l'accompagnement des associations, l'organisation des compétitions et le relais de la politique fédérale.

M. Millier souligne l'engagement des membres du Comité et la qualité du travail accompli, tout en rappelant que certaines actions nécessitent du temps pour produire leurs effets. Le Comité, initialement composé de six membres, compte désormais neuf personnes grâce aux cooptations et à l'arrivée d'un membre statutaire supplémentaire. Le département regroupe désormais 24 clubs, représentant près de 1 200 archers, dont il salue l'investissement constant dans l'animation et la promotion de la discipline.

Il évoque également les difficultés internes rencontrées par certaines associations, rappelant que le Comité Départemental n'a pas compétence pour intervenir dans la gestion interne des clubs. Il regrette que certaines divisions, souvent liées à des différends mineurs, nuisent au développement de la discipline. À titre personnel, il se déclare disponible pour apporter son expérience associative en cas de besoin, dans un esprit d'écoute et de neutralité.

M. le Président remercie les clubs pour la qualité des échanges entretenus tout au long de l'année, essentiels pour adapter l'action du Comité, notamment dans le cadre de la recherche d'une salle. Il annonce la mise en place prochaine de commissions disciplinaires ainsi que la diffusion d'un document « Qui fait quoi » afin de clarifier les responsabilités internes. Le développement du site internet se poursuivra afin d'améliorer l'information et les services proposés aux clubs et aux archers.

**COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC  
(VENDEE 85)**

Il rappelle que la progression du Comité Départemental repose sur l'implication collective et la coopération de l'ensemble des acteurs. M. Millier remercie enfin les participants pour leur engagement.

Mme Catherine Migné, présidente du Comité Régional de Tir à l'Arc des Pays de la Loire, félicite le Comité Départemental pour son fonctionnement et l'investissement de ses membres. Elle souligne l'importance de renforcer encore les liens entre les deux structures au service du développement de la discipline.

**Vote à l'unanimité**

**IV. Rapport d'activité et vote ;**

Le Comité Départemental présente les actions menées au cours de la saison dans les domaines techniques, numériques, sportifs, administratifs et organisationnels.

**Formations et actions techniques**

Une formation dédiée à la gestion des duels a été organisée le 10 janvier 2025 sous l'animation de Mme Stéphanie Vandenbussche, permettant d'accompagner efficacement les archers et les membres du Comité lors des championnats départementaux.

Un stage destiné aux archers confirmés en arc à poulies a été conduit en mai 2025 par M. Christophe Lebas, réunissant six participants et suscitant une satisfaction générale.

**Communication et outils numériques**

Le nouveau site internet du CD85, développé par M. Antonin Masson, a été mis en service à la rentrée 2025. Il propose notamment le calendrier départemental, l'annuaire des clubs, l'offre de stages et formations, ainsi qu'un formulaire de contact pour la réservation du matériel. Le Comité assure par ailleurs une communication régulière sur l'actualité du tir à l'arc en Vendée.

**Organisation sportive**

Le Championnat Départemental Extérieur (TAE) s'est tenu les 7 et 8 juin 2025 en partenariat avec l'Archer Club d'Aizenay. Le programme comprenait un tir fédéral le samedi et un TAE International avec duels le dimanche. Le retour des duels a été particulièrement apprécié. L'événement a rassemblé 64 archers et s'est déroulé dans d'excellentes conditions.

**Gestion administrative**

Le Comité a reçu plusieurs demandes de remboursement de subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour des actions non réalisées. Il est rappelé que les financements ANS doivent être strictement justifiés par la mise en œuvre effective des projets déclarés.

**Stages et formations pour les archers vendéens**

Les nouvelles sessions de formation en arc à poulies, initialement prévues pour débutants et confirmés, ont dû être annulées en raison de l'absence de diplôme d'État de l'intervenant.

Les formations en arc classique, encadrées par M. Cyril Vanhamme (DEJEPS), sont maintenues et proposées sur deux journées de six heures.

Deux formations complémentaires en préparation mentale et préparation physique seront assurées par M. Romain Pénard, avec une organisation logistique en cours de finalisation.

**Vie du Comité**

Dans une démarche de structuration, plusieurs commissions thématiques ont été créées : communication, cible anglaise, parcours, stages et label.

Le Président de la Commission Départementale des Arbitres (PCDA) a été intégré au Conseil d'Administration, renforçant la cohérence et la représentativité des instances départementales.

**Vote à l'unanimité**

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC  
(VENDEE 85)

**V. Rapport financier et désignation du nouveau vérificateur aux comptes ;**

M. Pascal Grudé prend la parole pour nous faire part du rapport financier du Comité Départemental.

Il le détaille ainsi :

Au 31/08/2025, la situation financière du Comité est bonne, les soldes des comptes sont les suivants :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| • Compte chèque Crédit Mutuel :              | 2403.86 €          |
| • Compte chèque Crédit Agricole :            | 638.82 €           |
| • Compte chèque Crédit Agricole compte bis : | 0.00 € a été soldé |

<b>Total compte Chèque :</b>	<b>3 402.68 €</b>
------------------------------	-------------------

- |                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| • Livret bleu Crédit Agricole : | 6565.70 €  |
| • Livret bleu Crédit Mutuel :   | 18120.07 € |

<b>Total livret :</b>	<b>24685.77 €</b>
-----------------------	-------------------

Cette année du fait du changement de date d'exercice la durée étant de 8 mois au lieu de 12.

**Concernant les dépenses pour le fonctionnement du comité en de janvier à août 2025 sont de 2877.46 € réparties comme suit :**

- |   |          |
|---|----------|
| • Prestataire stage poulie  | 800.00 € |
| • Les frais kilométriques remboursés lors des formations des arbitres | 668.43 € |
| • Amortissement Chronotir   | 412.00 € |
| • Assurance   | 265.26 € |
| • Frais bancaires   | 45.57 €  |
| • Indemnité arbitre championnat de Vendée                             | 115.20 € |

**Les subventions accordées aux clubs :**

- |   |
|---|
| • Subventions pour l'organisation des championnats départementaux pour un montant de 360.00 € |
|---|

**Charges exceptionnelles**

- |   |
|---|
| • Remboursement subventions ANS (reçus en 2021 et 2022) 2838.00 € |
|---|

**Les recettes du Comité sont moindres du fait du changement de date de clôture sont de 1083.00 € :**

- |   |          |
|---|----------|
| • Pour les licences le montant reversé par la fédération    | 300.00 € |
| • Location matériel mis à disposition des clubs de Vendée : | 483.00 € |
| • Stages poulies :  | 300.00 € |

Le résultat financier Comité est de -1 794.00 auquel nous devons ajouter la charge exceptionnelle de 2 838.00 € ce qui donne un résultat déficitaire au 31/08/2025 de **4632.00 €**

Vous trouverez en annexe les documents suivants :

- |  |
|--|
| • Bilan Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025     |
| • Compte de résultat du 01/01/2025 au 31/08/2025 |
| • Compte de résultat prévisionnel 2025 - 2026    |

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC  
(VENDEE 85)

Mme Migné prend la parole pour annoncer que juste 2 Comités départementaux et 5 associations sportives ont demandé des subventions à l'ANS, dans les Pays de la Loire. Elle rappelle que Mme Marina Duborper (Cadre Technique Régionale des Pays de la Loire) et elle-même peuvent aider à monter les dossiers de demande de subventions.

Messieurs Jean-Michel Constantin (Tir à l'arc Fontenaisien) et Lionel Poiraud (Les flèches d'Aliénor) sont vérificateurs aux comptes pour la prochaine Assemblée générale.

**Vote à l'unanimité**

**VI. Rapport d'arbitrage ;**

**• Effectifs des arbitres**

Au 14 novembre 2025, le corps arbitral vendéen se compose de 27 arbitres, dont :

- 3 jeunes arbitres,
  - 3 candidats adultes en formation,
  - 20 hommes et 7 femmes, soit 75 % d'hommes et 25 % de femmes, une répartition proche de celle observée à l'échelle régionale (73 % – 27 %).
- Évolution par rapport à la saison précédente :
- 1 arbitre a obtenu son diplôme,
  - 4 arbitres ont quitté le département ou cessé leur activité,
  - 2 arbitres ont rejoint la Vendée en provenance d'autres départements des Pays de la Loire.

**• Répartition des arbitres dans les clubs**

Le département compte donc 27 arbitres pour 24 clubs.

À ce jour, 7 clubs sur 24 ne disposent d'aucun arbitre actif.

**• Rappel réglementaire**

Un club doit disposer d'au moins un arbitre actif pour pouvoir organiser un concours, quelle que soit son option.

Exception : la présence d'un arbitre au sein du club n'est pas obligatoire pour l'organisation d'un Championnat Départemental, Régional ou National.

**• Relations entre arbitres, clubs et archers**

Il est demandé aux clubs de relayer le message suivant auprès de leurs archers :

Les arbitres font preuve de courtoisie envers les organisateurs et les compétiteurs.

Il est essentiel que cette courtoisie soit réciproque.

Une interpellation respectueuse telle que « Arbitre, s'il vous plaît » est préférable à des formulations familières ou irrespectueuses.

Aucune remarque portant sur le sexe, le physique ou le handicap ne doit être formulée, que ce soit envers les arbitres ou entre archers.

**• Évolutions réglementaires au 12 novembre 2025**

Les principales modifications réglementaires communiquées par la FFTA sont les suivantes :

- Tir à l'Arc Extérieur (TAE)

**COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC  
(VENDEE 85)**

Possibilité d'organiser le TAE en 180 secondes par volée (30 secondes par flèche), à condition que cela soit précisé sur le mandat.

- Championnat de France Élite  
Arrêt du Championnat de France Élite dans toutes les disciplines sauf en TAE, qui devient un Championnat par Catégorie.
- Pour le Championnat de France Élite TAE :
  - augmentation significative des quotas,
  - possibilité pour les archers de participer également au Championnat par Catégorie.

• **Informations complémentaires**

Les clubs et archers sont invités à consulter la note officielle de la FFTA disponible dans le fil d'actualité de leur site internet.

Pour toute question, il est possible de se rapprocher des arbitres du département ou de contacter le PCDA : pcda85.arc@gmail.com

**VII. Rapport sportif ;**

L'analyse des données de participation confirme la stabilité du taux de compétiteurs vendéens, qui demeure de 44 % en 2024 comme en 2025, malgré une augmentation du nombre total de licenciés. L'effectif des compétiteurs progresse toutefois de 9,41 %, et le volume global de participations en compétition augmente de 11 %. La dynamique est particulièrement marquée chez les compétitrices, dont la participation progresse de 19 %, confirmant la féminisation croissante de la pratique. Chez les jeunes, le nombre de licenciés augmente de 9 %, tandis que le nombre de jeunes compétiteurs reste stable. Le nombre de para-archers engagés en compétition demeure inchangé.

La participation vendéenne aux championnats régionaux progresse de 13 %, avec une hausse notable de la participation féminine (+24 %). La représentation aux championnats de France augmente de 15 %, portée par une progression de 33 % chez les compétitrices.

Les résultats régionaux enregistrent une baisse globale de 10 % du nombre de médailles, avec une diminution des premières et troisièmes places, mais une hausse des deuxièmes places. Le taux de podiums passe de 63 % à 50 %, un niveau qui demeure néanmoins très satisfaisant.

Les résultats nationaux sont en nette progression, avec cinq podiums en 2025 contre trois en 2024. Une mention particulière est adressée à Mme Orianne Léguy, Championne de France de Tir Campagne.

Les para-archers vendéens confirment leur dynamique positive, avec deux titres régionaux et une deuxième place au Championnat de France Para TAE, résultats comparables à ceux de la saison précédente.

Le Comité félicite également Mme Orianne Léguy pour sa deuxième place au Tournoi National Jeunes, ainsi que l'équipe féminine de Fontenay-le-Comte pour son accession à la Division 1.

Concernant la situation du club des Archers Challandais, il est signalé une période transitoire liée à l'absence d'arbitre actif, consécutive à un incident interne. Deux arbitres étant actuellement en formation, il est recommandé de tenir compte de cette situation afin de permettre au club de maintenir l'organisation de ses compétitions.

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC  
(VENDEE 85)

Le club de Challans fait part de sa candidature pour l'organisation du Championnat Départemental de Tir à l'Arc Extérieur (TAE).

Enfin, une proposition d'organisation du Championnat Départemental de Tir Nature le 31 mai 2026 par le club de La Chouannerie sera examinée dans le cadre de l'élaboration du calendrier sportif départemental.

**VIII. Confirmation de nouveaux membres au Conseil d'administration ;**

Le président demande aux présidents de club de voter à bulletin secret pour la confirmation de deux nouveaux membres :

- Mme Diane Hoarau-Eclapier (club des Robins des Foy) ;
- Mme Yveline Chagneau (club des Garna'archers) ;

**Vote à l'unanimité**

**IX. Questions diverses ;**

Pas de questions diverses

**X. Clôture de l'assemblée générale par le président ;**

M. Jean-Pol Millier remercie l'ensemble des présidents de clubs, ainsi que leurs représentants, pour leur participation à cette Assemblée générale. Il souligne l'importance de leur présence, indispensable au dialogue et aux échanges constructifs.

Il réaffirme enfin la volonté du Comité départemental de répondre, dans la mesure du possible, à l'ensemble des demandes formulées par les clubs, quels qu'en soient les sujets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h44

Président  
Jean-Pol Millier

Secrétaire  
Michaël Eisenbeth



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC  
(VENDEE 85)

Annexes :

# CD tir à l'arc

## Bilan Exercice du 01/01/2025 au 31/08/2025

export BasiCompta® au 31/10/2025

Actif	N			N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
<b>Actif Immobilisé</b>				
Immobilisation Corporelle				
- Matériel	15 972,66 €	15 818,16 €	154,50 € +	566,50 € +
Autres Immobilisations Financières				
- Cautions		0,00 € +		-1 000,00 € +
<b>Total 1</b>			<b>154,50 €</b>	<b>-433,50 €</b>
<b>Actif Circulant</b>				
Créances		822,82 € +		862,82 € +
Disponibilité Trésorerie		27 728,45 €		30 203,25 €
- Crédit Agricole COMPTE 7399960069 COMPTE BIS		0,00 €		100,00 €
- compte chèque CMO		2 403,86 €		4 372,12 €
- livret bleu CMO		18 120,07 €		18 120,07 €
- Crédit Agricole COMPTE 73989376605		638,82 €		1 045,36 €
- Livret Crédit Agricole		6 565,70 €		6 565,70 €
- caisses		0,00 €		0,00 €
<b>Total 2</b>		<b>28 551,27 €</b>		<b>31 066,07 €</b>
<b>Total général</b>		<b>28 705,77 €</b>		<b>30 632,57 €</b>

Passif	N	N-1
<b>Fonds Propres</b>		
Report à nouveau	29 419,77 €	25 660,01 €
Excédent ou Déficit	-4 632,00 €	3 759,76 €
<i>Situation Nette</i>	<i>24 787,77 €</i>	<i>29 419,77 €</i>
<b>Total 1</b>	<b>24 787,77 €</b>	<b>29 419,77 €</b>
<b>Total 2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total 3</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Dettes</b>		
Dettes Fournisseurs	2 918,00 € +	1 212,80 € +
Dettes Immobilisations	1 000,00 € +	0,00 €
<b>Total 4</b>	<b>3 918,00 €</b>	<b>1 212,80 €</b>
<b>Total général</b>	<b>28 705,77 €</b>	<b>30 632,57 €</b>

**Comité Départemental de tir à l'arc**  
**COMPTE DE RESULTAT**

du 01/01/2025 au 31/08/2025

Compte de résultat	Exercice N	Détails	Exercice N-1	Détails
<b>Cotisations reversement FFTA</b>	<b>300,00 €</b>	<b>+</b>	<b>178,00 €</b>	<b>+</b>
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>300,00 €</b>		<b>21 942,54 €</b>	
Ventes de biens	0,00 €		18 192,54 €	+
Stages	300,00 €	+	3 750,00 €	+
- dont parrainages	0,00 €		2 800,00 €	+
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>0,00 €</b>		<b>13 065,14 €</b>	
Concours publics et subventions d'exploitation	0,00 €		7 000,00 €	
- Région(s)	0,00 €		2 000,00 €	+
- Département(s)	0,00 €		5 000,00 €	+
Ressources liées à la générosité du public	0,00 €		665,14 €	
- Mécénats	0,00 €		665,14 €	+
Contributions financières	0,00 €		5 400,00 €	+
<b>Location ciblerie, chronotir</b>	<b>483,00 €</b>	<b>+</b>	<b>887,61 €</b>	<b>+</b>
<b>Total I</b>	<b>1 083,00 €</b>		<b>36 073,29 €</b>	
<b>Achats de marchandises</b>	<b>0,00 €</b>		<b>14 032,84 €</b>	<b>+</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>1 894,46 €</b>		<b>18 856,32 €</b>	
Achat	0,00 €		7 219,83 €	
- Achats d'études et de prestations de services	0,00 €		315,00 €	+
- Achats non stockés de matières et de fournitures	0,00 €		6 498,00 €	+
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €		343,63 €	+
- Autres fournitures	0,00 €		63,20 €	+
Services extérieurs	1 065,26 €		7 819,29 €	
- Prestataire Stage	800,00 €	+	6 728,86 €	+
- Locations	0,00 €		853,00 €	+
- Assurance	265,26 €	+	237,43 €	+
Autres services extérieurs	829,20 €		3 817,20 €	
- Arbitres Championnat Départemental	115,20 €	+	0,00 €	
- Publicité, publication	0,00 €		300,91 €	+
- Remboursement frais déplacement Arbitres	668,43 €	+	3 318,37 €	+
- Services bancaires, autres	45,57 €	+	197,92 €	+
<b>Aides financières</b>	<b>360,00 €</b>	<b>+</b>	<b>380,00 €</b>	<b>+</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	<b>412,00 €</b>	<b>+</b>	<b>412,00 €</b>	<b>+</b>
<b>Autres charges</b>	<b>211,00 €</b>		<b>557,70 €</b>	
Autres charges CDOS ET BASICOMPTA	211,00 €	+	557,70 €	+
<b>Total II</b>	<b>2 877,46 €</b>		<b>34 238,86 €</b>	
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-1 794,46 €</b>		<b>1 834,43 €</b>	
Autres intérêts et produits assimilés	0,46 €	+	0,42 €	+
<b>Total III</b>	<b>0,46 €</b>		<b>0,42 €</b>	
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>0,46 €</b>		<b>0,42 €</b>	
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-1 794,00 €</b>		<b>1 834,85 €</b>	
Sur opérations de gestion	0,00 €		133,82 €	+
<b>Total V</b>	<b>0,00 €</b>		<b>133,82 €</b>	
Sur opérations de gestion	2 838,00 €	+	697,60 €	+
<b>Total VI</b>	<b>2 838,00 €</b>		<b>697,60 €</b>	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-2 838,00 €</b>		<b>-563,78 €</b>	
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>1 083,46 €</b>		<b>36 207,53 €</b>	
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 715,46 €</b>		<b>34 936,46 €</b>	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-4 632,00 €</b>		<b>1 271,07 €</b>	
Bénévolat	3 400,00 €	+	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 400,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
Personnel bénévole	3 400,00 €		0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 400,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

**Résultat : -4 632,00 €**

# COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2025-2026

## COMITE DEPARTEMENTAL TIR A L ARC

Exercice du 01/09/2025 au 31/08/2026

export BasiCompta au 07/10/2025

Charges	Montant	Produits	Montant
<b>60 - Achat</b>	<b>0 €</b>	<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>3 700 €</b>
Achats d'études et de prestations de services	0 €	Stages cd	3 200 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	0 €	Vente de marchandises	0 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0 €	Location matériels cd	500 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	0 €		
Autres fournitures	0 €		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>6 965 €</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>0 €</b>
Stage organiser CD	6 400 €	Etat (ANS, ARS, ...)	0 €
Locations	230 €	Région(s)	0 €
Entretien et réparation	0 €	Département(s)	0 €
Assurance	270 €		
Documentation	0 €		
Divers	65 €	Département(s)	0 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>1 285 €</b>		
Frais arbitres Championnat départemental	250 €	Commune(s)	0 €
Publicité, publication	0 €	subvention communauté de communes et agglomérations	0 €
Adhesion cdos - basicompta	225 €		
Frais déplacement arbitres formation	700 €	Organismes sociaux (à détailler)	0 €
Services bancaires, autres	110 €		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0 €</b>	<b>Fédération</b>	<b>0 €</b>
Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Fonds européens	0 €
Autres impôts et taxes	0 €	ASP	0 €
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>0 €</b>	<b>Autres recettes (précisez)</b>	<b>0 €</b>
Rémunération des personnels	0 €		
Charges sociales	0 €	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 000 €</b>
Autres charges de personnel	0 €	Dont cotisations	5 000 €
<b>65 - Subvention championnat départemental</b>	<b>450 €</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>0 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>0 €</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0 €</b>	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0 €</b>
<b>68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>0 €</b>	<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 700 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 700 €</b>
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>0 €</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>0 €</b>
Secours en nature	0 €	Dons en nature	0 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0 €	Prestations en nature	0 €
Personnel bénévole	0 €	Bénévolat	0 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 700 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 700 €</b>

Résultat : **0 €**